



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)  
Direction Générale 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél.: 23 10 40 / 23 93 30 / 23 95 70 - Fax: 23 46 54 -  
téléc: 5 168 05G



Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)

B.P. 746 NIAMEY- NIGER Tel. (227) 20 72 36 62 - FAX (227) 20 72 22 36

Niamey, le 12 FEB 2019

DECISION N° 2019/

000050

/ASECNA/EAMAC/EAMD/ESC

PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE

A L'EAMAC, SESSION DE 2019

**LE DIRECTEUR DE L'EAMAC,**

- Vu la convention relative à l'ASECNA, signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble des statuts de l'Agence ;
- Vu la décision N°2018/001953/ASECNA/DGDD du 15 novembre 2018 portant réorganisation de l'EAMAC ;
- Vu la décision N°2018/001942/ASECNA/DGDD du 13 novembre 2018 précisant les missions et les attributions de l'EAMAC ;
- Vu le MEI N°2018/121027/ASECNA/DGDD du 02 août 2018 ;
- Vu le Règlement Intérieur de l'EAMAC ;
- Vu les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Il est ouvert au titre de l'année académique 2019-2020 le concours d'entrée à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), session de 2019, pour les besoins des Etats membres les ayant préalablement exprimés ainsi que pour ceux de l'ASECNA.

## **Article 2: Dates du concours et cycles ouverts**

Les épreuves du concours se dérouleront **les mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019** dans les Etats membres de l'ASECNA et concerneront les cycles et spécialités suivants :

### ➤ **Cycle Ingénieur**

Durée de la formation: trois (3) ans

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation civile  
- Météorologie  
- Electronique et Informatique

### ➤ **Cycle Technicien Supérieur**

Durée de la formation: deux (2) ans

Spécialités : - Exploitation de la Circulation Aérienne  
- Exploitation des Télécommunications  
- Météorologie  
- Electronique et Informatique

### ➤ **Cycle Technicien**

Durée : neuf (9) mois

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation Civile  
- Exploitation des Télécommunications  
- Météorologie

## **Article 3 : Modalités et conditions d'inscription et dossier de candidature**

Les modalités et conditions d'inscription par cycle, le calendrier du déroulement des épreuves ainsi que la composition du dossier personnel des candidats sont déclinés dans les annexes jointes à la présente.

## **Article 4 : Critères d'admission**

### ***Pour les cycles Ingénieur, Technicien Supérieur et Technicien***

Dans la limite des places ouvertes et selon un classement au mérite, les critères d'admission au concours sont fixés à la double condition suivante : ne pas avoir une note éliminatoire dans l'une des épreuves du concours et obtenir une moyenne générale supérieure à une moyenne « seuil » fixée par le jury.

## **Article 5 : Admission et publication des résultats**

Les délibérations du jury du concours permettent au jury d'arrêter la liste des candidats admissibles, par ordre de mérite, par cycle et par spécialité.

Cette liste des admissibles est envoyée à la Direction générale pour avis.

L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.

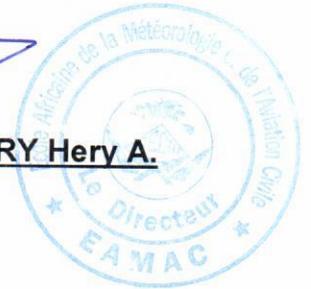
## **Article 6: Prise d'effet**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature et abroge toutes dispositions antérieures d'effet contraire.

**Le Directeur de l'EAMAC**



**RAKOTONJANAHARY Hery A.**



### Ampliations

- DGDD (ATCR)
- DGDP (Attaché de presse)
- DRHD
- Agences et Autorités d'Aviation Civile
- Toutes Représentations et Délégations de l'ASECNA
- DSQDCS/EAM

# Annexe I : Cycle Ingénieur

(Durée de la formation : trois (03) ans)

## 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2019, se feront en ligne du **07 au 28 mars 2019** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

## 2. Conditions d'inscription

### Candidats externes :

- Etre titulaire d'un diplôme de 2<sup>ème</sup> année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES ou L2) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 31 décembre 2018.

### Candidats internes (ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie):

- Etre titulaire d'un diplôme de 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ou du diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2018 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

**Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.**

## 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	22 mai 2019	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	22 mai 2019	4 heures	14 h – 18 h	5	< 07/20
Mathématiques	23 mai 2019	4 heures	07 h -11 h	5	< 07/20
Anglais	23 mai 2019	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	24 mai 2019	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

## 4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en deuxième année : certificat d'inscription en 2<sup>ème</sup> année universitaire scientifique ou technique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la première année) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

**N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.**

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 12 avril au 02 mai 2019** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **le Mardi 10 juillet 2019**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'admission définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite de 2<sup>ème</sup> année du diplôme présenté.

de H

## Annexe II: Cycle Technicien Supérieur

(Durée de la formation : deux (02) ans)

### 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2018, se feront en ligne du **07 au 28 mars 2019** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

### 2. Conditions d'inscription

#### **Candidats externes :**

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2018.

#### **Candidats internes (agents de l'ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :**

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ou du diplôme de Technicien de l'EAMAC ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2018 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

**Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.**

### 3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Éliminatoires
Français	22 mai 2019	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	22 mai 2019	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	23 mai 2019	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	23 mai 2019	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	24 mai 2019	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

### 4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (*Pour les candidats encore en terminale : certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis:** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

**N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.**

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 12 avril au 02 mai 2019** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **le mardi 10 juillet 2019**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC

*de* *hr*

## Annexe III: Cycle Technicien

(Durée de la formation : 9 mois)

### 1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2018, se feront en ligne du **07 au 28 mars 2019** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

### 2. Conditions d'inscription

#### **Candidats externes :**

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2018.

#### **Candidats internes (agents de l'ASECNA et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :**

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de cinquante-et-un (51) ans au 31 décembre 2018 ;
- Pour les agents de l'ASECNA : Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours.

**Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.**

### **3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:**

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Éliminatoires
Français	22 mai 2019	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	22 mai 2019	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	23 mai 2019	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	23 mai 2019	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	24 mai 2019	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*\*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

### **4. Composition du dossier:** Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (*Pour les candidats encore en terminale : certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

**Information aux candidats qui seront déclarés admis :** En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

**N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.**

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 12 avril au 02 mai 2019** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **le mardi 10 juillet 2019**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC

de

Dr